



Réunion du Comité Départemental d'Action Sociale - CDAS

Réuni le mardi 5 juillet à 9 h 30 dans les locaux de la DSF, le Comité Départemental avait à examiner l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 3 avril 2007
2. Le compte rendu annuel 2006
3. Rapport d'activité des assistantes de service social
4. Point sur la situation de la conseillère en économie et familiale de la SRIAS
5. Questions diverses

Compte rendu de vos représentants Force Ouvrière sur les points à l'ordre du jour

1 : Le PV n'a donné lieu qu'à des rectifications mineures

2 et 3: L'action sociale concerne à ce jour 2867 actifs pour 2023 retraités. Seules 2 assistantes sociales assurent ces obligations: colonies, problèmes familiaux et financiers, arbre de Noël, soutien psychologique etc.. Le seuil national moyen d'usagers est de 75 personnes par assistante, celui ci est largement dépassé pour atteindre 98 dans le Pas-de-Calais. Force ouvrière a demandé la création d'un demi poste d'assistante sociale pour combler ce manque d'effectif et a sollicité son implantation sur la Côte d'Opale, proposition approuvée à l'unanimité. Il est urgent de renforcer le service de Mesdames Van De Walle et Niellini, les restructurations diverses contribuant certainement à la dégradation morale et physique du réseau. Force Ouvrière les a félicitées pour leurs actions et leur efficacité.





4 La convention fixée par la SRIAS et la conseillère en économie et sociale de l'Union Départementale des Associations Familiales du Nord s'est terminée, laissant sur le côté de nombreuses familles bénéficiaires d'une aide personnalisée. Afin de continuer cette action, Force Ouvrière a réclamé le vote d'un budget à 2000 euros. Le Comité a adopté cette proposition à l'unanimité

5 Questions diverses :

Seule 1 question diverse était à l'ordre du jour, elle était demandée par vos représentants Force Ouvrière et concernait l'Équipe Mobile de Remplacement suite à leur réunion annuelle de Calais le 5 juin 2007.

Nous avons demandé à ce que les agents affectés dans leur résidence administrative bénéficient, au même titre que ceux travaillant dans cette même unité, des tickets restaurants. Jusqu'alors, l'Administration refusait de faire bénéficier ces agents de ces tickets. Nous avons obtenu que soit réexaminé ce problème tant par l'Administration que par les acteurs sociaux. Nous restons attentifs et revendicatifs sur ce point.

Les représentants Force Ouvrière du Pas-de-Calais en CDAS

Françoise Dhieux pour la DGI

**Marianne Osstyn, Alexandre Salomé et Jacques Regnier pour la
Comptabilité Publique**

